

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 08/10/2021 Dossier complet le : 22/11/2021 N° d'enregistrement : 2021-7016

1. Intitulé du projet

Intégration de la parcelle ZA 15 commune d'Espaubourg au périmètre d'autorisation de la carrière d'Argile dite de "la Grippe"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale EDILIANS

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Jean-Pierre VARRIN

RCS / SIRET

4	4	9	3	5	4	2	2	4	0	0	3	2	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Catégorie 1 / sous catégorie c) Extensions inférieures à 25 ha des carrières soumises à autorisation mentionnées par la rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE	Extension de 0,3ha (3940m ²) pour une superficie autorisée de la carrière de 32,4 ha (324 498 m ²) Extension de la surface de la carrière sera donc de l'ordre de 1,2 %

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site EDILIANS de Saint-Germer-de-Fly exploite, depuis 1973, sur les communes de Cuigy-en-Bray et Espaubourg dans le département de l'Oise (60) une carrière d'argile, désignée carrière de « la Grippe ».

L'Arrêté Préfectoral du 31 mars 2020 permet la poursuite de l'exploitation et l'extension de cette carrière.

Au cours de la définition du projet d'extension et de l'instruction du dossier de demande d'autorisation d'exploiter, l'exploitant n'avait pu s'assurer la maîtrise foncière de la parcelle cadastrée section ZA n°15 sur le territoire de la commune d'Espaubourg. Cette parcelle se situe en limite Est du périmètre autorisé. Cette parcelle n'avait donc pu être incluse dans le périmètre d'exploitation.

Depuis la publication de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, la société EDILIANS a pu obtenir la maîtrise de la parcelle et souhaite pouvoir l'intégrer à son périmètre d'exploitation.

Cette évolution entraînera, une légère modification du phasage d'exploitation (la réserve située sous cette parcelle étant évaluée à une extraction de 6 mois) et une modification du montant des garanties financières pour la première phase d'exploitation (la remise en état de cette parcelle étant réalisée au cours de la seconde phase quinquennale d'exploitation).

4.2 Objectifs du projet

L'intégration de cette parcelle au sein du périmètre d'exploitation n'a pu être effectuée au cours du renouvellement et de l'extension de 2020 car EDILIAN ne disposait pas de la maîtrise foncière pour cette parcelle. Celle-ci a été obtenue après publication de l'Arrête Préfectoral du 31 mars 2020.

La superficie de la parcelle ZA 15 est de 3 940 m², ce qui représente une augmentation de 1,2 % surface autorisée. Il est précisé qu'une bande de 10 m à l'Est de cette parcelle ne sera pas exploitée et que la surface exploitable est donc de 3 576 m² ce qui représente une augmentation de 1,9% de la surface exploitée.

Le gisement relatif à cette parcelle est estimé à 6 mois de fonctionnement du site industriel de Saint Germer de Fly.

L'intégration de cette parcelle dans le périmètre d'exploitation permettra essentiellement d'assurer une homogénéité du secteur concerné dans le cadre des travaux de remise en état de la carrière, avec la limitation du risque lié à l'affaissement des fronts en bordure de parcelle. Cette modification permettra dans ce cadre une meilleure stabilité des terrains.

Pour des raisons pratiques liées à l'exploitation de la carrière et notamment à la remise en état coordonnée à l'exploitation, il est nécessaire que cette parcelle soit exploitée dès la première phase quinquennale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le site de la carrière de la Grippe étant déjà exploité aucune phase de travaux (mise en place de voie d'accès, clôture, réseau de dérivation des eaux) ne sera réalisé avant les travaux d'extraction.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste en l'exploitation du gisement d'argile situé sur la parcelle ZA 15.

Les modalités d'exploitation seront les mêmes que celles retenues pour la carrière de la Grippe.

Il sera réalisé : - un décapage avec mise en merlon périphérique des terres de découverte ;
- une extraction jusqu'à la cote de 105 NGF ;
- une phase de remise en état avec régalaage des terres végétales mises en merlons.

• les opérations de décapage de la terre végétale qui est stockée sous forme de merlons le long des zones à remettre en état, prête à être régalaée au boteur. Les stériles sont, de façon pratique, réutilisés au mieux directement pour les opérations de remise en état coordonnée à l'avancement de l'exploitation, sinon stockés de manière transitoire dans l'attente de l'accès aux zones à remettre en état. Les terres sont évacuées par des tracto-bennes jusqu'aux lieux de réaménagement ou de stockage temporaire. Les matériaux sont finalement remis en place par régalaage au boteur dans l'ordre pédologique initial. Cette étape d'exploitation permet de retirer les 30 cm de terre végétale ainsi que les horizons de sols sous-jacents impropres à une utilisation en tuilerie.

• l'extraction des argiles est effectuée avec une pelle en rétro ; cette dernière charge directement les camions de 25 m³ évacuant le produit vers la zone de stockage de la tuilerie de Saint-Germer-de-Fly.

les opérations de remblayage qui sont réalisées au maximum de façon coordonnée à l'avancement au moyen des stériles d'exploitation q. Ces stériles d'exploitation seront complétés par des apports extérieurs d'inertes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de porter à connaissance relatif aux modifications des conditions d'exploitation d'une ICPE soumise à Autorisation avec étude d'impact systématique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Extension du périmètre autorisé	3940 m ²
Extension du périmètre d'extraction	3576 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le site d'extraction d'argile
Carrière dite La Grippe, au lieu-dit la Grippe
Communes de Cuigy-en-Bray et d'Espaubourg.

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 5 1' 26 " 7E Lat. 4 9° 2 5' 56 " 1N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Arrêté Préfectoral du 31 mars 2020 permet la poursuite de l'exploitation et l'extension de la carrière de la Grippe.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 220013783 - Bocage brayon de Saint-Aubin-en-Bray - type I ZNIEFF 220013786 - Pays de Bray - type II
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de l'Avelon approuvé le 01/03/2010. Site non impacté par le zonage de ce PPRI
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site le plus proche : ZSC FR 2200373 : Landes et forêts humide du bas bray de l'Oise à 1,3 km du site
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Accueil de déchets inertes suivant les ressources locales dans le cadre des travaux de remise en état de la carrière.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utilisation d'argile pour la production de tuiles en terre cuite.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Trafic pour le transport d'argile jusqu'à la Tuilerie EDILIANS de Saint Germer de Fly. Ce trafic se substituera à celui actuellement autorisé par l'arrêté d'autorisation de la carrière.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Fonctionnement des engins d'extraction et de transport. Fonctionnement uniquement en période diurne et sur la ou les campagnes d'extraction d'avril à Octobre. Mise en place d'un merlon à l'est permettant de limiter les perceptions dans l'environnement du site.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Vibrations uniquement émises par les engins d'extraction et de transport.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'éclairage sur site en dehors des éclairages des engins (phares)
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les engins d'extraction et de transport peuvent être à l'origine d'envol de poussières par temps sec. La société EDILIANS a mis en place un certain nombre de mesures permettant de limiter les envols de poussières : • entretien et maintien en bon état de l'ensemble des engins ; • limitation de la vitesse de circulation des engins à l'intérieur du périmètre de l'autorisation ; • arrosage des pistes de circulation interne par temps sec, en cas de besoin ;
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets inertes sont stockés en merlons en vue d'une réutilisation dans le cadre de la remise en état du site.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les effets du projet seront intégrés aux effets de la carrière d'argile de la Grippe autorisée par l'Arrête Préfectoral du 31 mars 2020.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Site situé dans l'Oise (60) sans impact sur l'environnement immédiat.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. dossier joint d'autoévaluation.

- Évitement d'une bande de 10 m ;
- Période de décapage et d'abattage des haies ;
- Phasage d'exploitation permettant de limiter l'atteinte au milieu naturel ;
- Activité limitée sur cette zone de la carrière durant une faible partie de l'année ;
- Mise en place d'un merlon enherbé au droit de la ZER vers le Sud ;
- Entretien et maintien en bon état de l'ensemble des engins ;
- Limitation de la vitesse de circulation des enfin à l'intérieur du périmètre de l'autorisation ;
- Arrosage des pistes de circulation interne par temps sec, en cas de besoin.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

la modification sollicitée concernant l'intégration de la parcelle cadastrée n°15 section ZA sur le territoire de la commune d'Espaubourg au sein du périmètre d'autorisation de la carrière de la Grippe n'apparaît pas constituer une modification dite substantielle.

Ce projet :

- ne contribuera pas à l'augmentation de potentiels d'impacts du site, sur les aspects milieux naturels, bruits et poussières ;
- permettra à terme une meilleure intégration paysagère de l'ensemble de la zone d'exploitation ;
- limitera les risques liés à d'éventuels affaissements de terrain.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint Germer de Fly

le 24 juillet 2021

Signature





Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

9

Extension
n

Nom de la voie

rue des Usines

Code postal

6 0 8 5 0

Localité

Saint Germer de Fly

Pays

France

Tél

344828100

Fax

344826446

Courriel

lilian.camus@edilians.com

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

VARRIN

Prénom

Jean Pierre

Qualité

Directeur D'établissement

Tél

344828100

Fax

344826446

Courriel

lilian.camus@edilians.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

Annexe 1: Plan de situation
Carrière La Grippe
Commune d'Espaubourg et Cuigy-en-Bray (60)
Echelle : 1 / 25 000



Légende

 Périimètre de la carrière

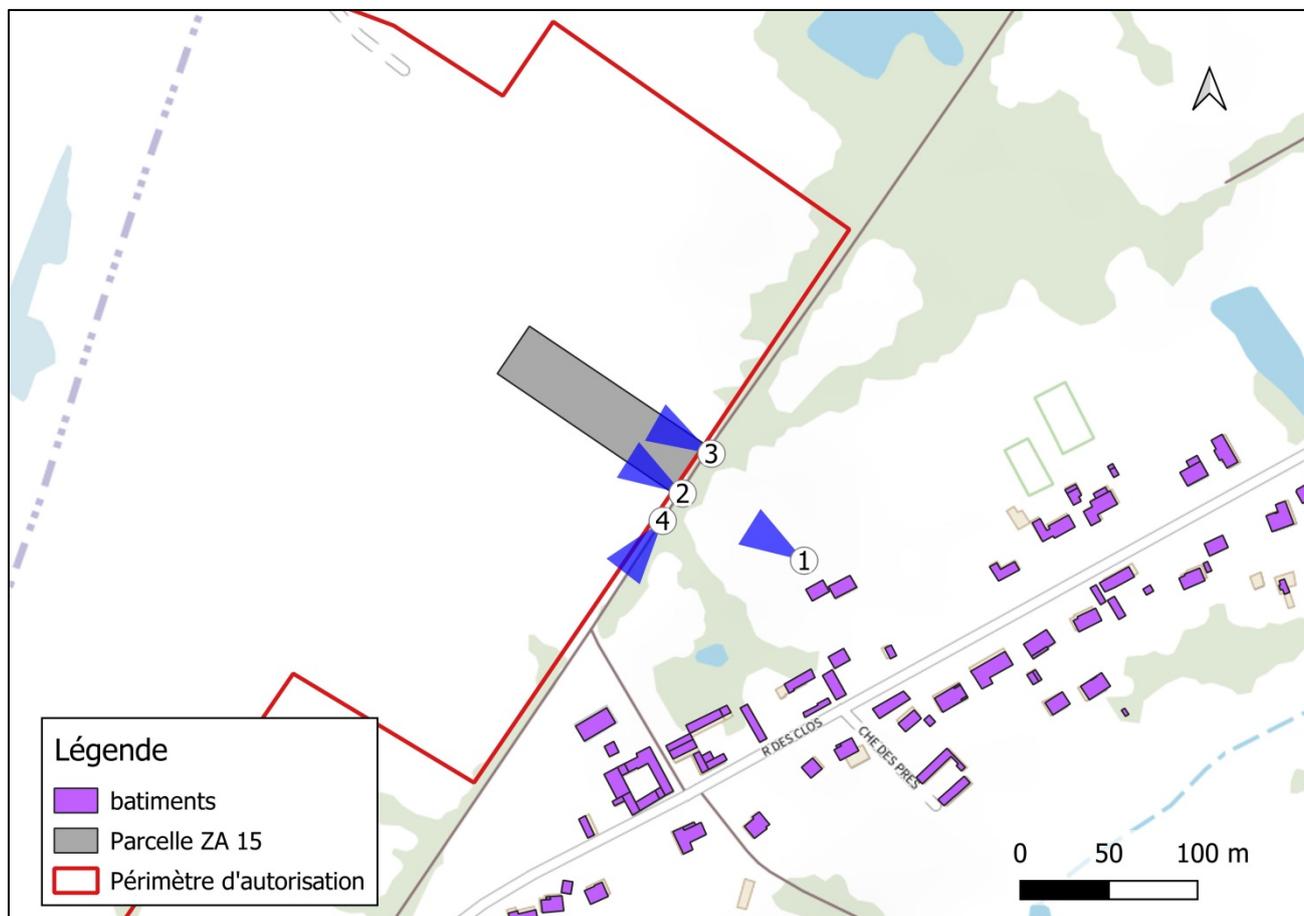
0 0.5 1 km

Source : Plan IGN v2
Projection : Lambert 93

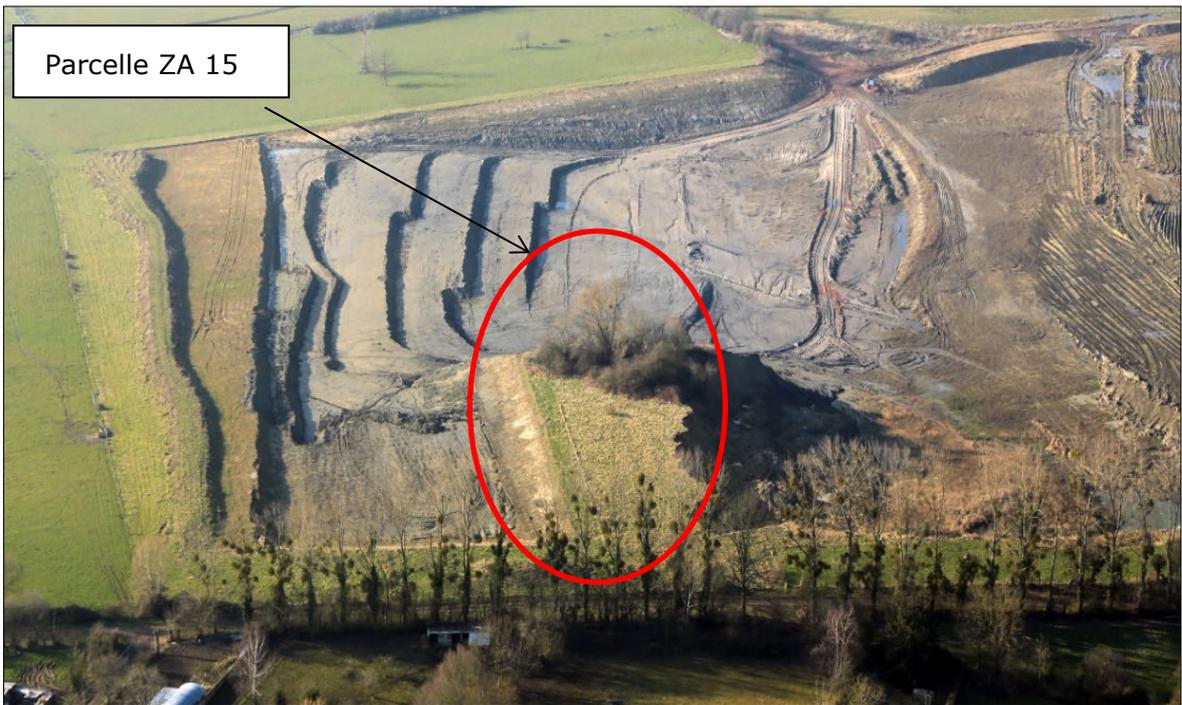
 Parc Club du Millénaire
1025 Rue Henri Becquerel
34 000 Montpellier
contact@arca2e.fr
04 67 64 74 74

ANNEXE 2

Photographies datées de la zone implantation du projet



Plan de localisation des prises de vues



1 - Vue aérienne de la carrière de la Grippe et de la parcelle ZA 15 en 2015



2- Vue de la carrière depuis le Sud-Est de la parcelle ZA 15



3- Vue de la carrière depuis le Nord-Est de la parcelle ZA 15



4 -Vue du chemin

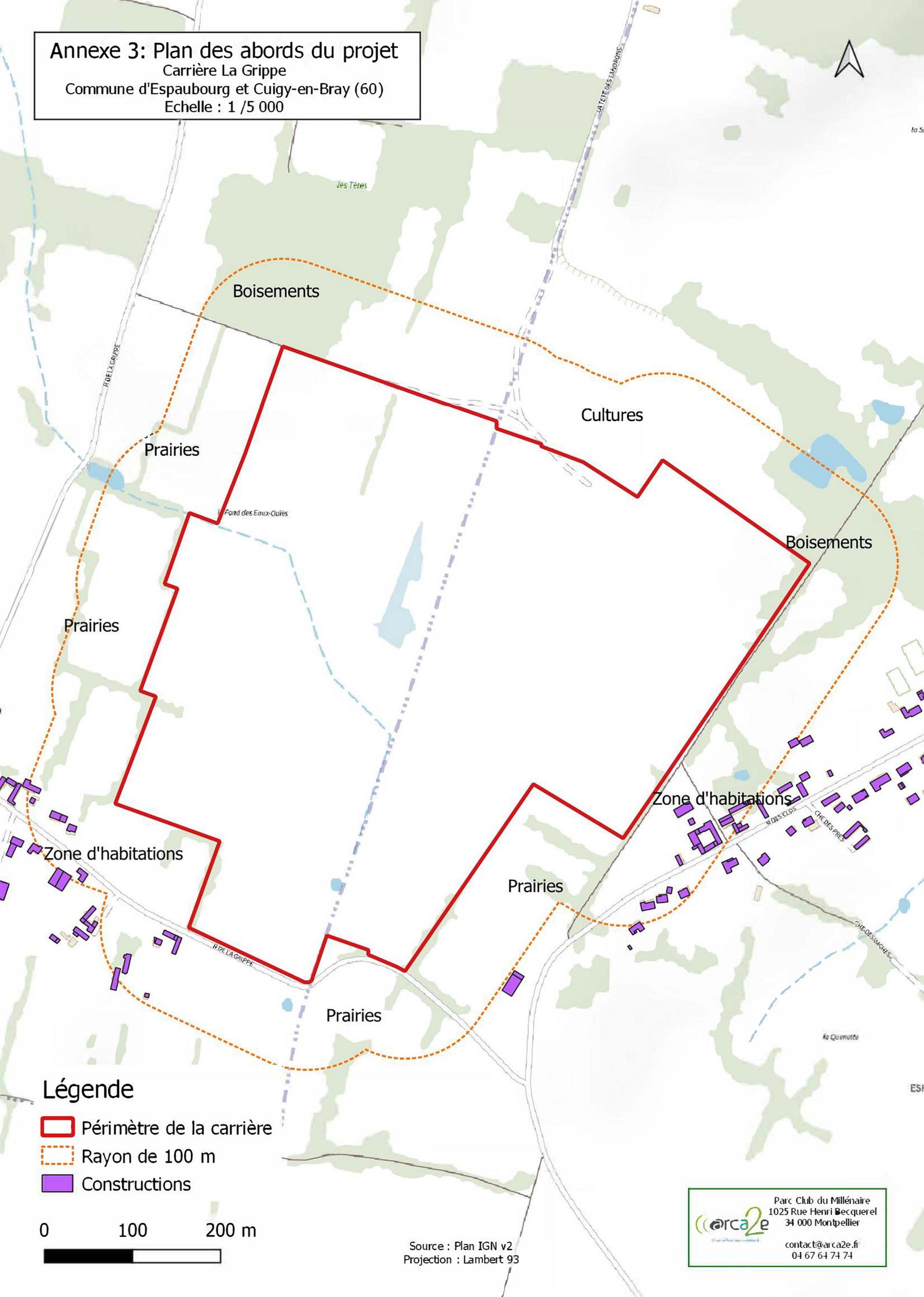
Photos 2, 3 et 4 prises le 21 avril 2021

Annexe 3: Plan des abords du projet

Carrière La Grippe

Commune d'Espaubourg et Cuigy-en-Bray (60)

Echelle : 1 / 5 000



Légende

-  Périmètre de la carrière
-  Rayon de 100 m
-  Constructions

0 100 200 m



Source : Plan IGN v2
Projection : Lambert 93



Parc Club du Millénaire
1025 Rue Henri Becquerel
34 000 Montpellier
contact@arca2e.fr
04 67 64 74 74

Annexe 4: Zones humides à proximité
Carrière La Grippe
Commune d'Espaubourg et Cuigy-en-Bray (60)



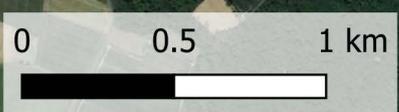
Landes et forêts humides du Bas Bray de l'Oise



Cuesta du Bray

Légende

-  Périmètre de la carrière
-  Zone Natura 2000 (ZSC)



Source : OpenStreetView Satellite
Projection : Lambert 93

 Parc Club du Millénaire
1025 Rue Henri Becquerel
34 000 Montpellier
contact@arca2e.fr
04 67 64 74 74